Pays Rhénan
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ADEUS
L'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise

Communauté de Communes du Pays Rhénan

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Janvier 2018

DOCUMENT PROVISOIRE

AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE L'AGGLOMERATION STRASBOURGEOISE
9, Rue Brûlée • CS 80047
67002 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 21 49 00
Fax 03 88 75 79 42
www.adeus.org
E-mail adeus@adeus.org

PREAMBULE

Ces orientations pour un projet d'aménagement et de développement durables forment la trame du projet politique du territoire de la communauté de communes du Pays Rhénan.

Synthétiques, elles posent les bases du futur Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et ont notamment pour objet de structurer les futurs débats d'orientation des Communes et de la Communauté de communes du Pays Rhénan, ainsi que de servir de support aux différentes concertations autour du projet de territoire.

Elles ont donc vocation à évoluer et à être enrichies par les débats à venir entre élus, avec le public et avec les différentes personnes publiques associées à cette élaboration.

Ces orientations sont organisées en trois grands axes qui combinent à la fois les enjeux du territoire, la vision que celui-ci se fait de son avenir en matière d'urbanisme et une réponse aux obligations législatives que se doit d'apporter tout Plan Local d'Urbanisme :

- **AXE 1 : Vers un Pays rhénan attractif et dynamique…**
  Structurer et dynamiser le développement économique, tout en maintenant une armature urbaine équilibrée

- **AXE 2 : Vers un pays rhénan plus durable…**
  Répondre aux besoins du territoire tout en maîtrisant l'étalement urbain, la consommation foncière et les déplacements

- **AXE 3 : Vers un pays rhénan respectueux de son cadre naturel et paysager…**
  Équilibrer les choix de développement et la nécessaire prise en compte de l'environnement

AXE 1 : VERS UN PAYS RHENAN ATTRACTIF ET DYNAMIQUE…

Structurer et dynamiser le développement économique, tout en maintenant une armature urbaine équilibrée

Le territoire du Pays Rhénan, façonné par le Rhin, est un territoire transfrontalier relié aux grandes métropoles régionales. Il dispose donc d'une localisation stratégique, entre les métropoles de Strasbourg et de Karlsruhe et l'agglomération de Haguenau-Bischwiller. Cette position géographique et la qualité de sa desserte lui confère des atouts économiques forts sur lesquels le projet de PLUi entend capitaliser.

Ce territoire très allongé a une armature urbaine multipolaire adaptée à sa configuration géographique, structurée et desservie par le rail, la route (avec l'A35 et la RD468) et le Rhin. Sa façade fluviale fluviale est un atout à valoriser, tant au titre du développement économique, touristique qu'énergétique.

OBJECTIFS PRINCIPAUX	OBJECTIFS COMPLEMENTAIRES
Développement économique	
Contribuer au rayonnement de l'Alsace du nord et de l'espace transfrontalier et articuler le Pays Rhénan aux territoires proches et tirer parti du positionnement géographique	Développer les sites d'intérêt régional voire transfrontalier : parc d'activités économique (friche de l'ancienne raffinerie), centre de marques,…
	Développer les complémentarités avec l'Allemagne, l'Eurométropole et l'agglomération d'Haguenau-Bischwiller.
Renforcer la structuration du territoire et son armature urbaine	Développer l'activité et offrir des emplois aux habitants en renforçant notamment l'offre foncière économique, avec un objectif de 3000 emplois supplémentaires à 20 ans, soit une croissance de 40 %[1]
	Veiller au respect des équilibres et des complémentarités existants entre ses différentes composantes, tant dans les domaines économiques, commerciaux et résidentiels que de services et d'équipements.
Favoriser le développement industriel et les conditions de ce développement	Reconquérir les friches industrielles et en particulier la grande friche de la raffinerie, enjeu stratégique majeur du Pays Rhénan.
Améliorer l'attractivité économique des sites d'activités et renforcer la lisibilité de l'offre économique du territoire	Créer une polarité économique majeure à Drusenheim-Herrlisheim ; Développer des zones intermédiaires avec vocation PME-PMI , services, artisanat ; Permettre l'évolution modérée de petites zones de desserrement à vocation artisanale
	Permettre la restructuration-requalification des zones d'activités anciennes
Mettre en place une politique de développement économique équilibrée	Assurer les capacités de développement des activités existantes ; Permettre l'accueil de nouvelles activités.

[1] Dans l'optique d'un ratio emplois sur actifs occupés moyen de 0,52 à 20 ans.

OBJECTIFS PRINCIPAUX	OBJECTIFS COMPLEMENTAIRES
	Favoriser la diversification du tissu économique local (artisanat, services à la personne, tourisme, activités agricoles et agro-alimentaires, gravières, carrières…).
	Assurer la cohérence et la compatibilité des destinations de l'occupation du sol au sein des zones d'activités.
Répondre aux besoins de constructibilité des exploitations agricoles et forestières	Prévoir les secteurs de sortie d'exploitation et répondre aux besoins d'extension de l'existant
Encourager le développement d'activités économiques s'inscrivant dans une recherche de proximité domicile/travail	Faciliter le maintien des petites activités ancrées localement en permettant leur développement /agrandissement sur place pour éviter leur délocalisation et limiter la longueur des déplacements permettant d'y accéder
	Encourager le développement d'activités économiques adaptées à la proximité des gares du territoire, afin d'inciter à l'usage du train sur les déplacements domicile-travail (commerces, services, bureaux,...)
Développer les communications numériques et conforter l'offre en très haut débit, notamment pour les zones d'activités et selon les priorités définies par le Schéma Directeur Territorial d'aménagement Numérique (SDTAN)	Prendre en compte le déploiement de l'infrastructure dans les obligations de réseaux des urbanisations futures
	Encadrer la localisation des secteurs d'implantation des antennes relais pour diminuer les proximités avec les établissements sensibles
Équipement commercial	
Développer et valoriser le pôle commercial de Roppenheim, enjeu stratégique majeur du territoire. En complément des développements commerciaux, renforcer son attractivité par le développement d'activités complémentaires tirant parti de son rôle de porte de France (hébergement hôtelier, etc…).	
Développer une logique de complémentarité entre les offres commerciales existantes	Préserver l'offre commerciale de centre-ville et renforcer la polarisation commerciale
	Limiter la dispersion des commerces
	Maintenir/renforcer le maillage de proximité sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur les zones d'aménagement commerciales identifiées au SCoT
	Renforcer l'attractivité et l'animation des pôles urbains
	S'appuyer sur les polarités commerciales les plus structurées pour diversifier l'offre (pour répondre aux besoins occasionnels et limiter l'évasion)
Assurer l'articulation entre les armatures urbaines et commerciales du Pays Rhénan	Organiser la destination des sites commerciaux dans le respect des orientations du SCoT, entre sites dédiés aux achats hebdomadaires, aux achats occasionnels, etc… ;
	Localiser les commerces d'envergure dans les zones propres à les accueillir : ZACOM, enveloppe urbaine marchande.

OBJECTIFS PRINCIPAUX	OBJECTIFS COMPLEMENTAIRES
Pérenniser l'activité commerciale de proximité existante	Encadrer la localisation des « Drives » pour limiter leurs impacts en termes de trafic routier et de nuisances.
	Créer les conditions du maintien et du développement des commerces de proximité et notamment maintenir une densité et une masse critique de logements suffisantes pour leur assurer une clientèle à même de les pérenniser
	Aménager des espaces publics qualitatifs dans les centres des communes pour mettre en valeur les commerces et encourager la flânerie et l'animation des centres urbains.
	Aménager le stationnement adéquat pour permettre aux commerces de capter des clients automobilistes sans toutefois encourager un usage de la voiture dans la proximité et une saturation de l'espace public (places surnuméraires).
Politiques d'équipement	
Anticiper les besoins d'équipement des habitants actuels et futurs	Veiller à l'équilibre de l'accès aux équipements du territoire, en s'appuyant sur les 5 pôles urbains et leurs complémentarités, tel qu'identifiés par le SCoT
	Prévoir les compléments d'équipements au regard des besoins des habitants, en inscrivant les réserves foncières nécessaires. Sont d'ores et déjà identifiés à ce stade ✳ Prévoir la localisation d'un Lycée d'enseignement général et professionnel ✳ la réalisation d'une salle de sport supplémentaire au nord du territoire
	Coordonner les politiques de développement et les capacités des équipements collectifs, notamment scolaires et périscolaires.

OBJECTIFS PRINCIPAUX	OBJECTIFS COMPLEMENTAIRES
Développer le secteur économique des loisirs et du tourisme et mettre en place les conditions de ce développement	
Valoriser l'identité rhénane du territoire et la présence du fleuve Conforter et développer les pôles touristiques majeurs	Conforter et développer le rôle de vitrine touristique du site commercial de Roppenheim
	Renforcer le rôle et le développement des sites de loisirs et touristiques du territoire, au premier rang desquels le Rhin
	Valoriser : ✳ la façade sur le Rhin et notamment le Port de plaisance d'Offendorf, faciliter le développement d'activité de loisirs et de tourisme aux abords ou sur la berge du Rhin (guinguette, restauration, etc) ✳ Soufflenheim et ses poteries, ✳ Sessenheim et Goethe, ✳ Le patrimoine Vauban de Fort Louis ✳ Les vestiges de la ligne Maginot, ✳ L'écluse de Gambsheim et le site fluvial de Drusenheim
	Valoriser et préserver aux côtés des sites majeurs le petit patrimoine non reconnu et le cadre paysager, vecteurs de développement touristique et d'attractivité du territoire du Pays Rhénan
Valoriser les entrées transfrontalières, vitrine du territoire et portes de France	Développer et valoriser l'accueil sur l'axe A35, axe d'entrée en France, en développant les aires de service existantes
Développer l'hébergement touristique sous toutes ses formes	Conforter, développer et valoriser l'activité de camping et d'hôtellerie de plein air (Gambsheim, Staedly,…),
	Développer les résidences de loisirs, l'hôtellerie traditionnelle et d'affaire, les hébergements permettant d'accueillir des groupes à faible coût (colonie de vacances, etc), les gites ruraux au sein de corps de ferme, hébergements insolites
Développer le tourisme d'itinérance, nautique, de séjour, patrimonial, commercial, de loisirs, etc en lien avec l'Eurovéloroute	Développer les liaisons transversales (Axe Bac de Drusenheim-Rohrwiller-Bischwiller,…)
	Développer et sécuriser les liaisons piétonnes et cyclables (Pont sur le Rhin à Gambsheim…).
Permettre le maintien et le développement des lieux de restauration touristiques et insolites (restauration à la ferme par exemple, etc)	

AXE 2 : VERS UN PAYS RHENAN PLUS DURABLE…

Répondre aux besoins du territoire tout en maîtrisant l'étalement urbain, la consommation foncière et les déplacements

Le territoire du Pays Rhénan est un territoire attractif qui connaît un développement soutenu. Ce développement et la volonté de le poursuivre nécessite la mise en place à la fois d'objectifs permettant de répondre aux besoins des habitants en logements, en emplois, en équipements, en offre de déplacements ou de loisirs, mais aussi de s'assurer de la maîtrise de la consommation du sol et des obligations de déplacements individuels motorisés.

OBJECTIFS PRINCIPAUX	OBJECTIFS COMPLEMENTAIRES
Aménagement et d'urbanisme	
Adapter le développement urbain à la configuration géographique du Pays Rhénan et à ses spécificités paysagères et urbaines	Limiter les développements linéaires le long des axes de déplacement et les développements urbains « en grappe ou en branche », peu connectées aux noyaux urbains existants
Assurer un développement urbain maîtrisé et durable	Privilégier et développer les formes urbaines favorisant les déplacements piétons/cycles par l'ambiance de centre-ville ou de centre-bourg qu'elles créent
	Offrir les conditions permettant de vivre « dans la proximité » (commerces et services de base ou essentiels localisés à proximité du domicile), en assurant densité de logements et masse critique d'habitants suffisantes dans les grandes extensions urbaines
	Faciliter et développer la diversification des formes bâties en fonction des localisations pour diversifier les réponses aux besoins des ménages.
	Rééquilibrer le parc de logements vers des formes urbaines et une organisation du rapport bâti/parcelle moins consommatrice en foncier.
Préserver et valoriser le patrimoine bâti traditionnel tout en assurant l'évolution harmonieuse des tissus bâtis existants.	
Adapter les stratégies de développement résidentiel (programmation, composition, localisation) en fonction des objectifs poursuivis : conforter les équipements publics ; soutenir les commerces et services de proximité ; renforcer le poids des communes ; répondre aux besoins fonciers des habitants	
Encourager la mixité des fonctions (habitat, commerce, artisanat, équipement) pour favoriser l'attractivité et l'animation urbaine en centre-bourg et centre-ville.	

OBJECTIFS PRINCIPAUX	OBJECTIFS COMPLEMENTAIRES
Structurer les lisières des villes et des villages et améliorer le rapport espace bâti/espace naturel, agricole et forestier	S'appuyer lorsqu'ils existent sur des éléments physiques pour structurer les limites de l'urbanisation, préserver les transitions, organiser ou préserver les vues sur les paysages patrimoniaux
	Améliorer, aménager et sécuriser les entrées de ville et de village
Améliorer les performances énergétiques des constructions	Faciliter et favoriser la prise en compte des principes de l'architecture bioclimatique (orientation des façades, ombres portées…), en compatibilité avec les tissus urbains préexistants
	en fonction de la nature des projets et de leur pertinence au regard de l'objectif poursuivi, imposer la production d'énergie renouvelable
Prioriser le développement de l'offre de logements sur les secteurs présentant le plus d'aménités urbaines	Développer prioritairement les logements autour des équipements, services et commerces , à proximité des arrêts de transport en commun
Habitat	
Organiser les conditions réglementaires permettant de répondre aux ambitions du SCoT	réaliser une moyenne de **290** logements par an d'ici à l'horizon 2030, soit environ **6000** logements supplémentaires
	Faciliter le développement du parc locatif privé et public pour diversifier les réponses aux besoins, en facilitant sa dispersion sur le territoire du Pays Rhénan
	Accroître la part de logements aidés produits sur le territoire du Pays Rhénan, en réponse aux besoins des ménages modestes : ✳ 15% dans les pôles principaux et complémentaires ✳ 10% dans les villages
Diversifier les réponses au parcours résidentiel des ménages, en particuliers en direction des besoins spécifiques et des petits ménages (mieux répondre aux besoins en petits logements)	Localiser, dimensionner et le cas échéant inscrire les réserves foncières nécessaires à la réalisation de résidences seniors et juniors

OBJECTIFS PRINCIPAUX	OBJECTIFS COMPLEMENTAIRES
Transports et déplacements	
Limiter les obligations de déplacements motorisés individuels	Localiser préférentiellement les équipements, les extensions urbaines et les activités de façon à favoriser les déplacements courts
	Favoriser, quand cela est possible, la compacité de l'urbanisation et les courtes distances entre les points d'attractivité: commerces/habitat, équipements/habitat, activités/habitations, habitat/espaces de nature de sport ou de loisirs
	Développer les pistes cyclables, les cheminements piétons, améliorer les liaisons entre quartiers existants et l'accessibilité des futurs quartiers
	Conforter le développement des commerces et services de proximité à travers le développement de leur bassin de clientèle et leurs conditions d'accès
	Rechercher les conditions, itinéraires, etc, permettant d'atténuer les coupures ferroviaires/autoroutières et de développer des boucles d'itinéraires cyclables.
	Développer les aires de covoiturage et prendre en compte les besoins de stationnement sécurisé et aménagés pour le covoiturage aux abords des axes et des nœuds d'infrastructure à fort potentiel de covoiturage
Valoriser et favoriser le transport fluvial fret et passagers *(en lien avec les besoins du port autonome de Strasbourg)*	valoriser les sites stratégiques de la façade fluviale du Pays Rhénan, les postes de chargement le long du Rhin, la darse, les ports dont celui de plaisance, etc

OBJECTIFS PRINCIPAUX	OBJECTIFS COMPLEMENTAIRES
Améliorer l'accessibilité vers et depuis le Pays Rhénan ainsi qu'au sein de son territoire en s'appuyant sur les 3 R : le **R**ail, le **R**hin et la **R**oute (A35 et RD 468)	Préserver l'emprise de la ligne ferroviaire Haguenau/Rastatt
	Développer les grandes liaisons cyclables, en veillant notamment à leur continuité, à la sécurité des usagers et à la lisibilité des itinéraires, en les valorisant également sur le plan touristique, lorsqu'ils sont compatibles avec cette destination. (cf. objectifs des politiques publiques de loisirs).
	Améliorer les franchissements transfrontaliers piétons et cycles.
	Valoriser l'attractivité des axes de franchissement du Rhin, y compris l'itinéraire empruntant le Bac de Drusenheim et les accès au Rhin (darse, port de plaisance, etc…).
	Requalifier les axes routiers principaux (aménagements cyclables, réaménagement de voies, partage et sécurisation entre les différents usagers)
	Favoriser les accès/dessertes multimodal(e)s et en particulier le raccordement multimodal de la friche de la raffinerie au travers ✳ le chemin de fer existant et en prenant en compte les potentialités futures et en particulier les potentialités d'un embranchement fret ✳ la darse et le Rhin à l'est
	Les cours d'eau forment des axes naturels Ouest-Est, s'appuyer sur eux pour développer des liaisons modes piétonnes et cyclistes
	Renforcer l'accessibilité du Pays Rhénan en direction de l'Ouest
Rendre attractifs, lisibles et accessibles les transports collectifs existants	Renforcer l'attractivité des principaux nœuds multimodaux en offrant commerces et services aux usagers
	Améliorer le rabattement vers les gares, notamment au travers des cheminements piétons et cyclables
	Développer le stationnement automobile et cyclable aux abords des gares à enjeu intercommunal

OBJECTIFS PRINCIPAUX	OBJECTIFS COMPLEMENTAIRES
Améliorer l'accessibilité interne des communes	Améliorer la perméabilité des tissus urbains existants pour faciliter la connexion des quartiers entre eux et encourager les déplacements en modes actifs
	Veiller à la perméabilité des extensions nouvelles : ✳ Limiter les nouvelles impasses ✳ Assurer leur raccordement aux réseaux viaires existants en attente ✳ Assurer l'accès aux espaces naturels, agricoles ou forestiers limitrophes
	Améliorer la qualité et la sécurité des cheminements, en particulier à destination des centralités et des équipements structurants
	Structurer le développement urbain et les ZA en assurant un maillage hiérarchisé de voirie et de cheminements
	Développer l'aménagement urbain et multimodal des voiries structurantes dans les villes/villages : place accordée à la voiture, régulation des vitesses de circulation par le cadre bâti, etc…
Diversifier l'offre de stationnement dans les cœurs de villes/villages les plus attractifs	Faciliter et développer la mutualisation des places de stationnement jour (accès aux commerces et équipements) /nuit (résidents)
	Développer la création de poches de stationnement dans les secteurs les plus contraints
	Aux abords des gares, articuler les besoins de stationnement aux objectifs de développement urbain
	Assurer la prise en compte des besoins de stationnement privés et visiteurs dans les opérations nouvelles et les extensions urbaines, ainsi que poids-lourds
	Favoriser la mutabilité de l'espace public en lien avec l'évolution des besoins de stationnement des ménages dans les aménagements futurs des extensions urbaines
	Améliorer la prise en compte du stationnement cycliste *(conformément aux exigences législatives, a minima).*

OBJECTIFS PRINCIPAUX	OBJECTIFS COMPLEMENTAIRES
Modérer la consommation foncière du territoire	
Afin de modérer sa consommation foncière, le Pays Rhénan s'inscrit dans le strict respect des objectifs assignés par le SCoT en matière de limitation des surfaces d'extension	La répartition des surfaces consommables se fait dans le respect des principes et des valeurs affectés à chaque commune par le SCoT de la BRN, assortis des possibilités de transfert que le SCoT détermine, soit : ✳ 133,7 ha de surface consommable à destination résidentielle à l'horizon de 20 ans ; ✳ 74 ha de zones d'activités nouvelles ;
La consommation foncière en zone d'extension de plus de 1ha est assortie, sauf contrainte avérée, du respect de densité minimale de logements à l'hectare: ✳30 lgts/ha dans les pôles principaux ; ✳25 lgts/ha dans les pôles complémentaires ; ✳15 lgts/ha dans les villages.	Cette densité est atteinte par la diversification des formes bâties et la réalisation de : ✳60% des logements en collectif ou individuel dense pour les pôles principaux ; ✳50% des logements en collectif ou individuel dense dans les pôles complémentaires ; ✳30 % des logements en collectif ou individuel dense dans les villages.
Préserver la ressource foncière en maîtrisant et en optimisant le développement urbain dans les extensions urbaines	Ajuster la mobilisation de réserves foncières pour un développement harmonieux du territoire et en accord avec les objectifs affichés dans le SCoT en matière d'habitat, d'activités, et d'équipements
	Privilégier le réemploi des friches, et en particulier la friche majeure de l'ancienne raffinerie d'Herrlisheim/Drusenheim
	limiter les pertes d'espaces, optimiser « l'utilisabilité » des terrains dans les extensions urbaines
Renforcer les pôles urbains et privilégier le développement de l'habitat à l'intérieur du tissu bâti	Mobiliser autant que possible le bâti existant vacant et faciliter le réemploi et/ou la réhabilitation des constructions existantes
	Mobiliser les espaces libres intra urbains aux potentiels significatifs (friches, dents creuses, cœurs d'îlots, second rang) ;
	faciliter l'évolution des tissus urbains hétérogènes ou peu denses.
	Assurer la mise en place des conditions permettant, à terme, d'atteindre 50% de la production de logements en renouvellement urbain.
	Développer la densité bâtie dans les grandes opérations (+ de 1ha) situées à proximité d'une gare
	Dans le respect du voisinage et du cadre bâti préexistant, faciliter et encourager l'utilisation de la hauteur
	Permettre l'évolution des tissus bâtis et l'optimisation de leur foncier, y compris dans les secteurs d'activités actuels et futurs.

AXE 3 : VERS UN PAYS RHENAN RESPECTUEUX DE SON CADRE NATUREL ET PAYSAGER…

Trouver l'équilibre entre les choix de développement et la nécessaire prise en compte de l'environnement

Le territoire du Pays Rhénan est un territoire marqué par de très forts enjeux environnementaux. La proximité du Rhin, l'omniprésence de l'eau sous ses différentes formes, symboles identitaires du Pays Rhénan, et les milieux naturels qui en sont issus fondent une véritable richesse environnementale, mais aussi génère des risques naturels importants. Le nécessaire développement du territoire du Pays Rhénan doit combiner ces éléments naturels à sa dynamique propre et à son attractivité pour y trouver les moyens de conforter sa biodiversité exceptionnelle et ses paysages, marques de son identité rhénane.

OBJECTIFS PRINCIPAUX	OBJECTIFS COMPLEMENTAIRES
Gérer et prendre en compte les risques naturels	
Vivre en accord avec la présence de l'eau : Equilibrer les politiques d'aménagement d'équipement et d'urbanisme et la gestion des risques	Limiter l'exposition aux risques des biens et des personnes déjà présents sur le territoire et futurs et leur aggravation tout en tenant compte des enjeux stratégiques majeurs du territoire
	Prendre en compte les risques naturels, les inondations par submersion et remontées de nappe notamment et leurs corollaires : risque de rupture digues, etc…
	Promouvoir une gestion durable de l'eau et limiter l'imperméabilisation
	Préserver la nappe phréatique des risques liés à l'urbanisation
	Maintenir voire remettre en bon état les réseaux de haies en milieu agricole, en particulier celles perpendiculaires à l'axe des pentes de nature à s'opposer aux écoulements vers les cours d'eau (limiter les transferts de sédiment et protéger les terres agraires).
	Prendre en compte les secteurs de risque dans le développement de secteurs agricoles constructibles
Gérer durablement le sous-sol	
En accompagnement du schéma départemental des carrières, faciliter l'activité économique des gravières et valoriser les anciens sites d'exploitation	Pendant l'exploitation des gravières: réaménager au fur et à mesure les secteurs non exploités en espace pouvant servir de tampon contre les crues et en espace favorable à la biodiversité (plantations,…)
	En fin d'exploitation: rechercher l'intégration paysagère et écologique dans le respect du schéma départemental des carrières
	Permettre une reconversion à vocation de loisir ou de tourisme des anciennes gravières tout en veillant à leur réhabilitation écologique

OBJECTIFS PRINCIPAUX	OBJECTIFS COMPLEMENTAIRES
Prendre en compte les nuisances	
Minimiser les risques et les nuisances sur l'urbanisation et les équipements (en particulier ceux abritant des populations sensibles : personnes âgées, jeunes enfants, malades, etc…).	Prendre en compte dans les choix de localisation de l'urbanisation les nuisances liées au voisinage d'infrastructures de transports et plus particulièrement aux abords des entrées de ville concernées par les *Routes Classées à Grande Circulation » (RGC)*
	Prendre en compte les nuisances et pollutions (sonores notamment) générées par les grands axes routiers (autoroute,…) ainsi que dans les choix de renforcement ou de création d'axes de déplacement
Paysage et entrées de ville	
Préserver, valoriser et si possible renforcer les grands éléments constitutifs de l'identité rhénane, de ses paysages naturels et bâtis, vecteurs essentiels du développement touristique d'une part, et parties intégrantes du cadre de vie des habitants d'autre part	Veiller à la préservation de l'harmonie et à la cohérence du cadre paysager bâti
	Conforter le « végétal relais » existant dans le bâti et augmenter le taux de végétal dans les futures opérations.
	Limiter les effets des canicules par une meilleure prise en compte des îlots de chaleur, le développement de la présence végétale en ville, les circulations d'air frais liées aux cours d'eau
	Assurer la qualité de la végétalisation dans et aux abords des bourgs
	Préserver, lorsqu'elles existent, les ceintures vertes des communes (vergers, jardins, espaces maraîchers, etc…)
	Renforcer l'identité du territoire et son attractivité touristique en protégeant les ensembles patrimoniaux et en valorisant ses paysages emblématiques
	Valoriser les points de vue lointains, notamment sur les clochers ponctuant le paysage de la plaine mais également sur les massifs montagneux environnants (Forêt Noire), et sur les éléments paysagers proches symboliques du territoire (machine de dragage, silo, cheminée d'usine, etc)
	Identifier et maintenir les coupures d'urbanisation entre les bourgs, préserver les entités végétales les plus remarquables (allées d'arbres caractéristiques des entrées de communes, etc)
	Valoriser les zones d'activités au travers le développement de la qualité de leur intégration paysagère
	Préserver la signature paysagère des vallées de la Zorn, de la Moder et de la Sauer
Accroître à toutes les échelles urbaines, la réalisation d'espaces publics à vocations paysagère et écologique	Développer les espaces publics, les espaces plantés, les espaces de jeux, les accès aux espaces de nature, etc…
Préserver et valoriser le patrimoine naturel, architectural et urbain	Veiller à la qualité esthétique et urbaine de la production neuve et assurer le patrimoine de demain
Préserver et développer la trame paysagère liée au réseau hydraulique naturel en tant que trame verte et écologique	

OBJECTIFS PRINCIPAUX	OBJECTIFS COMPLEMENTAIRES
Assurer la qualité paysagère et urbaine des entrées de villes	Assurer la qualité architecturale, urbaine et paysagère de l'ensemble des entrées de ville,, en particulier de celles soumise aux dispositions législatives
	Les entrées en ville doivent être valorisées ; l'urbanisation de ces secteurs particuliers préserve les organisations urbaines traditionnelles : ✳ desserte directe depuis les voies limitrophes ✳ volumétrie cohérente avec le voisinage immédiat ✳ cohérence des perceptions paysagères et urbaines proches et lointaines avec l'existant
Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers	
(pour mémoire, cf. Axe 2) Diminuer les consommations d'espaces agricoles, naturels et forestiers au bénéfice de l'urbanisation, en s'inscrivant dans la perspective des orientations du SCoT de la Bande Rhénane Nord	
Protéger et préserver les milieux naturels sensibles	Protéger les espèces patrimoniales et leurs habitats, en particulier pour le Castor et les Azurés, espèces emblématiques du Pays Rhénan
	Protéger les forêts rhénanes et plus généralement les milieux naturels remarquables (RNN, APPB, …)
	Préserver les zones humides, caractéristiques de la bande rhénane et en particulier les zones humides remarquables
	Préserver les cours d'eau et leurs ripisylves (maintien équilibres hydrauliques), ménager les espaces de divagation
Préservation ou remise en bon état des continuités écologiques	
Protéger les réservoirs de biodiversité et préserver les corridors écologiques permettant le déplacement des espèces, à toutes les échelles d'enjeu	à l'échelle SCoT: en préservant les espaces naturels constitutifs de l'axe rhénan et les corridors écologiques entre la forêt de Haguenau et le Rhin, au niveau de Soufflenheim/Sessenheim/Dalhunden/Fort-Louis et de Leutenheim, Soufflenheim/Rountzenheim, Auheim/Stattmatten/fort-Louis/Sessenheim
	à l'échelon local : en préservant et en confortant la trame verte liée au réseau hydrographique (Moder, Zorn, Sauer, Landgraben, Muehlrhein, Landallmendgraben, fossés, ect...) et celle liée aux massifs boisés (de plus de 4 ha) formant une trame verte en « pas japonais »
	à l'échelle des projets : en intégrant la préservation du fonctionnement écologique permettant aux espèces de vivre et de se déplacer aux objectifs d'aménagement du projet
Développer les stratégies d'intégration, de développement et de préservation de « la nature en ville » pour renforcer la biodiversité et les espaces relais facilitant les déplacements de la faune	Développer la végétalisation des parcelles et des espaces collectifs publics ou privés
	Prendre en compte et si possible préserver la végétation remarquable existante dans les projets d'urbanisation

OBJECTIFS PRINCIPAUX	OBJECTIFS COMPLEMENTAIRES
Maintenir, développer et renforcer la trame écologique en milieu naturel, agricole et forestier	Maintenir voire remettre en bon état les réseaux de haies en milieu agricole
	Améliorer la qualité des interfaces entre l'urbanisation et les espaces agricoles, naturels et forestiers : ✳ Préserver les secteurs de lisières forestières, notamment aux abords du massif d'Haguenau, et des forêts rhénanes ✳ Préserver les berges cours d'eau ✳ Préserver, valoriser et renforcer lorsqu'elles existent les ceinture de jardins et ou de vergers et tout particulièrement celles identifiées par le Schéma de cohérence territorial de la Bande Rhénane Nord ✳ Préserver les alignements végétaux relais existants et les développer
Préserver la qualité de l'air et limiter les rejets de gaz à effet de serre	
(cf. l'ensemble des orientations transports et déplacements, et les orientations et objectifs en faveur de l'architecture bioclimatique)	
Loisirs *(Cf. également les objectifs de développement touristiques)*	
Encourager et développer la dimension sociale des espaces naturels en accord avec le respect de leur fonctionnement écologique	Mettre en valeur les espaces naturels et améliorer leur accessibilité par des usages de loisirs (sentier nature, promenades, pistes cyclables), lorsque compatible avec la sensibilité du milieu
Valoriser les activités/équipements existants	Améliorer l'accès multimodal vers les activités/équipements de loisirs existants, en particulier lorsqu'ils sont d'échelle intercommunale (accès au Rhin et à ses espaces de loisirs notamment, port d'Offendorf)
	Améliorer la sécurité des accès piétons et cycles vers les activités/équipements de loisirs
	Améliorer la lisibilité et l'employabilité multimodale des itinéraires vers les activités/équipements de loisirs
Energie et réseaux d'énergie	
permettre et faciliter la réalisation de projets pilotes ou exemplaires en matière énergétique	A l'occasion de la réalisation d'opérations stratégiques et de grande ampleur, en particulier lors d'opérations de réaffectation de grandes friches industrielles du territoire
	Anticiper les besoins en réseaux d'énergie dans les grandes opérations d'aménagement
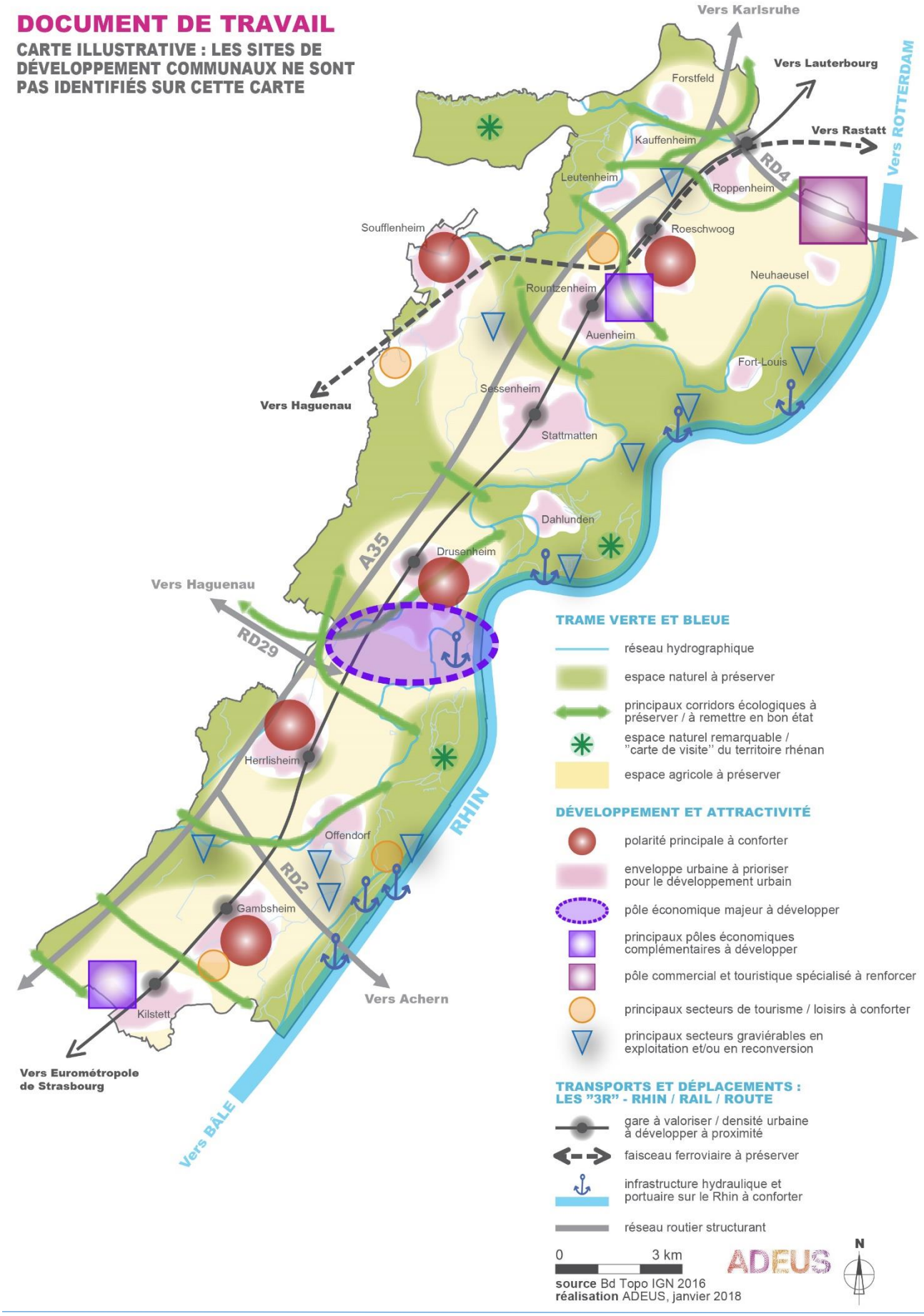
Carte de synthèse des orientations générales du PADD